

Monsieur le Président,

Permettez moi, tout d'abord, au nom de la délégation du Burkina Faso, de vous adresser mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de la 53^{ème} session de la Commission de la Condition de la Femme. Soyez assuré du soutien et de la pleine collaboration de ma délégation.

Le thème dont nous traitons aujourd'hui, « **Partage dans les conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes en matière de VIH/SIDA** »

dispensés dans le contexte du VIH/SIDA. » est d'une brûlante actualité et mérite à cet égard, que nous lui accordions une attention particulière.

Monsieur le Président,

Il est de plus en plus reconnu que le VIH/SIDA intensifie les inégalités, *notamment* celles liées au Genre et *au non respect* des droits des femmes et des jeunes filles. En dépit du nombre inégal d'hommes et de femmes souffrant du VIH/SIDA, les chiffres globaux révèlent des disparités considérables des deux sexes face à cette maladie.

notamment dans le partage des responsabilités en particulier des soins dispensés aux

personnes infectées et/ou affectées par le VIH/SIDA

La présente session est donc une occasion pour nous d'informer la communauté

- de la ratification le 24 novembre 1984 de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole

facultatif.

Mesdames et messieurs,

Le Burkina Faso est convaincu que la Commission de la condition de la femme